



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 11 février 2026**

L'an deux mil vingt six, le mercredi 11 février, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 5 février 2026, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Présents : 16 Christian DRUELLE, Christophe DAMOUR, Christine BERENGUER, Jean-Michel BIZET, David GUIOT, Damien COCHARD, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Michael BOURGUIGNON, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absent avec pouvoir : 1 Gilberte BAUMANN a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN.

Absents non représentés : 4 Philippe BARROUX, Loetitia DIFRAYA, Sophie FULIN, Elisabeth PREVOST.

Votants : 17 A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

**Délibération n° 2026-02  
Demande de subvention au titre de la DETR 2026  
pour l'achat d'un four au restaurant scolaire**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est une dotation destinée à soutenir l'investissement des collectivités locales et que les critères d'éligibilité des opérations, ainsi que la fourchette des taux d'intervention sont définis par une commission d'élus.

Considérant qu'au titre de l'année 2026, la commune souhaite inscrire l'opération portant sur l'achat d'un nouveau four pour le restaurant scolaire municipal. En effet, depuis la dernière rénovation du restaurant scolaire, le four mixte actuellement en service, âgé de plus de 15 ans, présente des signes d'usure irréversibles.

Considérant que la Préfecture exige, dans le cadre du dépôt du dossier, une délibération (qu'il y ait ou non délégation du conseil municipal du Maire) pour présenter la demande de subvention et notamment pour approuver l'opération et ses modalités de financement.

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Achat four mixte	8 915 € HT	DETR 2026 (40 %)	3 566 €
		Autofinancement (60 %)	5 349 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 915 € HT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>8 915 € HT</b>

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 janvier 2026 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'opération relative à l'achat d'un four pour le restaurant scolaire municipal.
- APPROUVE les modalités de financement et le plan de financement prévisionnel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter au titre de la DETR 2026 une subvention au taux le plus élevé possible pour l'équipement précité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme,  
Chanceaux-sur-Choisille, le 11 février 2026,

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BIZET.



Le Maire,

Christian DRUELLE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.*